

2024-1378
2024-06-04

Groupe 6 Herbicide

Container Label

BROADLOOM^{md} HERBICIDE

Pour la suppression sélective en postémersion des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de soja, haricots secs et mange tout, pois, fève de Lima, féverole, maïs (grain, ensilage, sucré et de semence), lin (incluant sur les variétés à basse teneur en acide linoléique), arachides, bleuets, gazon, blé de printemps (excluant le blé durum), pois mange tout, légumineuses fourragères au stade plantule ou établies et semis de graminées fourragères (production de semence seulement pour les légumineuses et graminées fourragères), nouvelles plantations d'arbres fruitiers - pomme, abricot, cerise, pêche, poire et nectarine (selon les directives sur l'étiquette)

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF : Bentazone (présent sous forme de sel de sodium) 480 g/L

NO. D'HOMOLOGATION. 32661 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

**EN CAS D'URGENCE: déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appel
CHEMTREC 1-800-424-9300**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 1 L to 1000 L

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709
1-800-438-6071

2024-1378
2024-06-04

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisations définies sous la rubrique GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL ET AÉRIENNE.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

MISES EN GARDE

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler.
3. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation.
4. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel.
5. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
6. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes ou masque protecteurs, respirateur approuvé, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc.
7. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
8. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.
9. NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.
10. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. Lorsqu'on mélange dans le réservoir du **BROADLOOM HERBICIDE** et du tout produit **PINNACLE** étiqueté, **REFLEX Herbicide Liquide**, **BLAZER**, **ULTRA BLAZER Herbicide**, **IMAZÉTHAPYR** ou **2,4-D d'amine ou d'ester**, consulter l'étiquette du produit de mélange en réservoir pour le nettoyage du pulvérisateur.
11. **ATTENTION** : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour la paissance ou le foin; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour supporter un tel usage.

2024-1378
2024-06-04

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement.
2. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidange dans le plancher.
4. Les herbicides doivent être transportés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires afin d'éviter la contamination.
5. Le gel ne nuit pas au **BROADLOOM Herbicide**. En cas de gel, réchauffez-le à la température ambiante et brasser avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables :

2024-1378
2024-06-04

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-1378
2024-06-04

Booklet

Groupe 6 Herbicide

BROADLOOM^{md} HERBICIDE

Pour la suppression sélective en post-émergence des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de soja, haricots secs et mange-tout, pois, fève de Lima, féverole, maïs (grain, ensilage, sucré et de semence), lin (incluant sur les variétés à basse teneur en acide linoléique), arachides, bleuets, gazon, blé de printemps (excluant le blé durum), pois mange-tout, légumineuses fourragères au stade plantule ou établies et semis de graminées fourragères (production de semence seulement pour les légumineuses et graminées fourragères), nouvelles plantations d'arbres fruitiers - pomme, abricot, cerise, pêche, poire et nectarine (selon les directives sur l'étiquette)

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF : Bentazone (présent sous forme de sel de sodium) 480 g/L

NO. D'HOMOLOGATION. 32661 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

**EN CAS D'URGENCE: déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appel
CHEMTREC 1-800-424-9300**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 1 L to 1000 L

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709
1-800-438-6071

2024-1378
2024-06-04

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

BROADLOOM Herbicide est un herbicide liquide pour la suppression sélective en post-émergence de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges, souchet comestible, gaillet gratteron, de bec-de-grue et canola spontané dans les cultures de soja, d'haricots secs et d'haricots mange-tout, de pois, de fève de Lima, de féverole, de maïs (grain, ensilage, sucré et de semence), de lin (incluant sur les variétés à basse teneur en acide linoléique), d'arachides, de blé de printemps (excluant le blé durum), de pois mange-tout, des semis des fourrages (luzerne*, trèfle rouge**, trèfle d'alsike**, sainfoin**, brome**, fétuque rouge traçante**, vulpin des prés**, dactyle pelotonné**, mil et agropyre à crête**), les fourrages établies (luzerne*, trèfle rouge*, sainfoin*, et méllilot*), nouvelles plantations d'arbres fruitiers - pomme, abricot, cerise, pêche, poire et nectarine. (Selon les directives sur l'étiquette. Ne pas trop pulvériser.)

BROADLOOM Herbicide supprimera aussi le souchet comestible dans les bleuets (application dirigée seulement) et sur le gazon (gazonnières et terrains de golf).

* Pour la production de semence seulement.

** Pour la production de semence dans l'Ouest du Canada seulement.

BROADLOOM Herbicide ne supprime pas les graminées.

BROADLOOM Herbicide agit principalement par contact. Son absorption par la plante se fait avant tout par le feuillage. Il est important de bien mouiller le feuillage pour avoir une suppression efficace. Quand la solution d'herbicide ne pénètre pas le couvert végétal de la culture ou des mauvaises herbes, la suppression des petites mauvaises herbes qui croissent en dessous devient difficile.

Le temps frais ou la sécheresse peuvent retarder l'action herbicide et, s'ils se prolongent, peuvent donner une suppression médiocre. L'emploi de **BROADLOOM Herbicide** par temps très chaud et humide peut faire jaunir temporairement le feuillage, le tacher, le bronzer ou le brûler. Normalement, la culture revient en moins de 10 jours (voir **Restrictions et limitations**).

MODE D'EMPLOI

Temps d'application

Appliquer le **BROADLOOM Herbicide** lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont petites et en croissance active, avant qu'elles atteignent la taille maximale suggérée pour le traitement dans le tableau espèces supprimées et doses de **BROADLOOM Herbicide**. On doit appliquer le **BROADLOOM Herbicide** au moment où l'espèce principale à supprimer est au stade suggéré pour le traitement.

Il est important de désherber tôt avec le **BROADLOOM Herbicide** afin de maximiser le potentiel de rendement de la culture en éliminant la compétition hâtive des mauvaises herbes et aussi pour permettre une meilleure couverture des mauvaises herbes et ainsi obtenir une meilleure efficacité du **BROADLOOM Herbicide**.

Même si on doit choisir le moment du traitement en fonction du stade des mauvaises herbes, la culture doit être à un stade de tolérance que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous. Les informations sur le stade habituel de la culture pour obtenir une suppression optimale peuvent aussi servir de guide pour déterminer le bon moment de pulvériser.

Bleuets

Commented [BE1]: PMRA has amended this statement and requests to move it to the tank mixes section below without the heading BIOSOLUTIONS

2024-1378
2024-06-04

Appliquer **BROADLOOM Herbicide** à une dose de 1,75 L/ha avec le concentré d'huile **ASSIST^{MD} CONCENTRATE D'HUILE** en n'excédant pas 2 L/ha lorsque le souchet comestible à une hauteur de 15 à 20 centimètres.

Employer seulement pour une pulvérisation dirigée. Ne pas trop pulvériser.

Application par voie terrestre dans un volume d'eau de 100 à 400 L par hectare et à une pression de 140 kPa. Répéter le traitement dans les 7 à 10 jours, mais ne pas appliquer **BROADLOOM Herbicide** plus de deux fois par année.

BROADLOOM Herbicide ne peut être appliqué dans les 25 jours précédant la cueillette.

Pois mange-tout

Appliquer **BROADLOOM Herbicide** à la dose de 1,75 L/ha avec le concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** au taux de 1 à 2 L/ha une fois par année au stade de 3 feuilles de la culture ou après.

Pulvériser par voie terrestre dans un volume d'eau de 300 L par hectare.

Ne pas appliquer **BROADLOOM Herbicide** à moins de 30 jours de la récolte.

Gazon

Pour une suppression optimale des gazons, traiter quand le souchet comestible est jeune et en pleine croissance. Une application additionnelle peut être nécessaire à un intervalle de 10 à 14 jours. Ne pas appliquer plus de deux fois de **BROADLOOM Herbicide** par année. L'idéal est de ne pas tondre le gazon durant les 3 à 5 jours qui précèdent ou suivent le traitement. Ne pas traiter le gazon nouvellement semé. Il faut attendre qu'il soit bien établi, sinon on risque de causer des dégâts.

ADDITIFS

Utiliser le concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou le concentré d'huile **HUILE CONCENTRÉE XA** à raison de 1,0 à 2,0 L/ha (selon les conditions climatiques et le volume de solution utilisé) pour améliorer la suppression des espèces à feuilles larges et du souchet comestible dans toutes les cultures. Pour les pois, on peut employer au choix **CITOWETT PLUS** ou le concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou le concentré d'huile **HUILE CONCENTRÉE XA**. Consulter les directives de pulvérisation au tableau.

Additifs (pour cultures de soja seulement)

Ajouter 6 L/ha de sulfate d'ammonium ou 10 L/ha d'une solution 28% de nitrate d'ammonium et d'urée (UNA) pour obtenir une suppression améliorée et consistante de l'abutilon et du chénopode blanc dans les cultures de soja. L'ajout à **BROADLOOM Herbicide** d'une source d'azote sous quelque forme que ce soit peut brûler légèrement le feuillage mais la nouvelle pousse sera normale.

N'utiliser que de l'UNA à 28% ou du sulfate d'ammonium de grande qualité afin d'éviter que des contaminants ou des substances solides n'interfèrent avec l'application de la pulvérisation (pouvant boucher les buses) ou réduise l'efficacité du produit. Ne pas utiliser de buses en cuivre ou en aluminium lorsque vous pulvérisiez **BROADLOOM Herbicide** additionné d'une source d'azote.

Note : Ne pas ajouter d'azote lors d'un mélange de BROADLOOM Herbicide et de l'Herbicide PINNACLE SG, l'Herbicide PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go, ou l'Herbicide PINNACLE SOYA SG et concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA dans le réservoir.

2024-1378
2024-06-04

Additif pour les haricots secs (pinto, great northern, rose et petit rouge)

L'ajout de sulfate d'ammoniaque à un taux de 1,5% v/v pourra résulter en une suppression plus constante des mauvaises herbes. Cet ajout du sulfate d'ammoniaque peut causer quelques brûlures au feuillage mais la croissance des nouvelles feuilles demeure normale et le rendement ne sera pas diminué. Le risque de brûlure du feuillage est augmenté lorsque l'humidité relative et la température sont élevées. Employer avec l'huile concentrée **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE**.

Ne pas faire d'application par voie aérienne de **BROADLOOM Herbicide** et concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou **HUILE CONCENTRÉE XA** en mélange avec la solution 28% de nitrate d'ammonium et d'urée ou de sulfate d'ammonium.

Ne pas employer d'additifs non spécifiquement homologués (en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*) pour usage avec le **BROADLOOM Herbicide**.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé en réservoir avec Ohm ou Wave pour toutes les cultures. Consultez les étiquettes Ohm et Wave et respectez toutes les instructions d'utilisation, y compris les taux et les restrictions.

Cultures de soja

On peut mélanger en réservoir du **BROADLOOM Herbicide** avec du l'Herbicide **PINNACLE SG**, l'Herbicide **PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go**, ou l'Herbicide **PINNACLE SOYA SG** et concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou **HUILE CONCENTRÉE XA** (pour les cultures de soja seulement) pour obtenir une meilleure suppression du chénopode blanc et de l'amarante à racine rouge. **BROADLOOM Herbicide** peut être mélangé en réservoir avec **BLAZER^{MD}** ou **ULTRA BLAZER Herbicide** plus **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou concentré d'huile **HUILE CONCENTRÉE XA** (dans le soja seulement) pour améliorer la suppression de la petite herbe à poux, amarante à racine rouge et la morelle. **BROADLOOM Herbicide** peut être mélangé en réservoir avec **IMAZÉTHAPYR** plus d'une source d'azote pour supprimer la morelle (noire de l'Est), l'abutilon, la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge, l'échinochloa pied-de-coq, les sétaires glauque et verte, la lampourde glouteron, la renouée persicaire, la moutarde des champs, et améliore la suppression du chénopode blanc. Pour plus d'informations consulter le tableau des espèces supprimées et doses de **BROADLOOM Herbicide**. Toujours consulter l'étiquette du l'Herbicide **PINNACLE SG**, l'Herbicide **PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go**, ou l'Herbicide **PINNACLE SOYA SG**, **BLAZER**, **ULTRA BLAZER Herbicide** et **IMAZÉTHAPYR** pour connaître les précautions à prendre et les limitations à respecter lors de l'emploi du produit.

Haricots secs

BROADLOOM Herbicide peut être mélangé en réservoir avec **REFLEX Herbicide Liquide** plus concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou **HUILE CONCENTRÉE XA** pour la répression de l'amarante à racine rouge et la suppression du chénopode blanc, de la petite herbe à poux et de la renouée persicaire. Pour plus de détails, consulter le tableau des espèces de mauvaises herbes supprimées et celui des doses de pulvérisation de **BROADLOOM Herbicide**. Toujours se référer à l'étiquette de **REFLEX Herbicide Liquide** pour les précautions et les limitations d'usage.

Le mélange en réservoir de **BROADLOOM Herbicide** et **REFLEX Herbicide Liquide** (application terrestre seulement) est homologué pour les haricots secs seulement.

2024-1378
2024-06-04

**Mélange en Réservoir Dans l'Ouest du Canada:
En Vente Pour L'utilisation Sur Le Haricot Pinto, Le Haricot Rose, Le Haricot Great
Northern et Le Petit Haricot Riz Dans L'Ouest du Canada**

Pour la suppression des céréales spontanées, de la folle avoine et des mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette de **BROADLOOM Herbicide**, utiliser un mélange en réservoir en post-levée (au stade de la première à la troisième trifolée des haricots) avec l'herbicide ASSURE^{md} II à raison de 0,63 L/ha plus **BROADLOOM Herbicide à raison de 1,75 à 2,25 L/ha**.

Ajouter un agent tensio-actif recommandé (Adjuvant MERGE ou SURE-MIX^{md} SURFACTANT) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,5% v/v). Se référer à la section de l'étiquette et de la brochure intitulée «DIRECTIVES DE MÉLANGE».

Ne pas appliquer moins de 65 jours avant la récolte. Ne faire qu'une seule application par saison de croissance.

2024-1378
2024-06-04

Se référer aux sections pertinentes de la brochure de l'herbicide ASSURE^{md} II et de **BROADLOOM Herbicide** pour obtenir la liste complète des mauvaises herbes graminées, leurs stades de suppression, ainsi que pour des directives supplémentaires sur l'application, le mélange ou les précautions relatives à l'utilisation.

Pois secs comestibles dans la vallée de la rivière Rouge au Manitoba

BROADLOOM Herbicide peut être mélangé en réservoir avec **REFLEX Herbicide Liquide** pour une suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges en postlevée dans les haricots secs comestibles cultivés dans la vallée de la rivière Rouge au Manitoba. Consulter l'étiquette de **REFLEX Herbicide Liquide** pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles retrouvées sur l'étiquette de **BROADLOOM Herbicide**.

Appliquer de **BROADLOOM Herbicide** à une dose de 1,75 L/ha avec **REFLEX Herbicide Liquide** à une dose de 0,58 L/ha plus **AGRAL^{MD} 90** à une concentration de 0,10 % v/v au stade 1 à 2 feuilles trifoliées de la culture et au stade 3 à 4 feuilles des mauvaises herbes.

Appliquer une fois par année en postlevée et seulement par voie terrestre. Toujours se référer à l'étiquette de **REFLEX Herbicide Liquide** pour les précautions et les limitations d'usage. Ne pas appliquer ce mélange en réservoir dans les 84 jours avant la récolte.

Blé de printemps (excluant le blé durum)

Lorsque mélangé en réservoir avec le 2,4-D sous forme d'amine ou d'ester, **BROADLOOM Herbicide** supprimera la renouée persicaire, la bardanette épineuse, la bardane (< 4 feuilles), la lampourde glouteron, le plantain, la vergerette, la caméline, la sagesse-des-chirurgiens, le salsifis majeur, le chénopode blanc, la moutarde (excepté moutarde des chiens et moutarde de tanaise), la laitue scariote, l'herbe à poux, l'amarante à racine rouge, l'ansérine de Russie, la soude roulante, la bourse-à-pasteur, l'ortie dioïque, le tabouret des champs, le mélilot, le canola spontané, le radis sauvage, hélianthe.

Toutes les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus seront supprimées si elles sont traitées entre le stade de 2 à 4 feuilles. Pour plus de détails, consulter le tableau des espèces supprimées et les doses d'application de **BROADLOOM Herbicide**. Toujours se référer à l'étiquette de 2,4-D d'amine ou d'ester pour les précautions et les limitations d'usage à respecter.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **BROADLOOM Herbicide** est un herbicide du groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **BROADLOOM Herbicide** et à d'autres herbicides du groupe 6. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **BROADLOOM Herbicide** ou les herbicides du même groupe 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

2024-1378
2024-06-04

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc. Au 1-800-438-6071.

2024-1378
2024-06-04

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

Par voie terrestre

Employer des pulvérisateurs équipés de pastilles à jet plat pour les traitements antiparasitaires, de même que le volume de solution, la pression et les additifs recommandés. Incliner les buses à 45 degrés vers l'avant pour obtenir une meilleure couverture.

| VOLUME DE SOLUTION | PRESSION DE PULVÉRISATION | ADDITIFS |
|---|---|---|
| Au moins 100 L/ha. Employer plus d'eau (jusqu'à 400 L/ha) contre les mauvaises herbes qui sont à la limite supérieure du stade recommandé pour le traitement. | Au moins 275 kPa. Employer plus de pression (jusqu'à 425 kPa) pour les mauvaises herbes qui sont à la limite supérieure du stade recommandé pour le traitement. | Employer 1 litre du concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA par 100 litres d'eau jusqu'à un maximum de 2 L/ha. Par temps très chaud et humide, restreindre la dose du concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à 1 L/ha. Pour les pois seulement, on peut utiliser au choix du CITOWETT PLUS à raison de 2,5 L par 1 000 L de solution. |

TABLEAU DE LA PÉRIODE D'APPLICATION

| CULTURE | STADE DE TOLÉRANCE | STADE HABITUEL DE LA CULTURE POUR UNE SUPPRESSION OPTIMALE |
|---|--|---|
| Soja | Tolérant à tous les stades | Du stade unifolié jusqu'à deux feuilles trifoliées ouvertes, normalement 18 à 20 jours après le semis |
| Fèves de Lima, haricots communs secs ¹ (<i>Phaseolus vulgaris</i> seulement – y compris mais non exclusivement : fève blanche, haricot rognon, noir, pinto, Great Northern, rose, zombi, canneberge et otebo) et la plupart des haricots secs et mange tout incluant mange tout | Tolérants après l'ouverture de la 1 ^{ère} feuille trifoliée | 1 à 3 feuilles trifoliées |
| Maïs (grain, ensilage, sucré et de semence) | Tolérant à tous les stades | Stade 1 à 5 feuilles |

2024-1378
2024-06-04

| | | |
|--|---|---|
| Pois (secs et de transformation) | Tolérant une fois qu'ils ont 3 paires de feuilles (ou 3 nœuds) | Peu après la formation de la 3 ^{ième} paire de feuilles |
| Féverole | Tolérante après le stade de 2 à 3 feuilles ou à 10 cm de hauteur | Peu après le stade de la 3 feuilles |
| Arachides | Tolérantes à tous les stades | Stade unifolié à 2 feuilles trifoliées ouvertes |
| Lin (incluant sur les variétés à basse teneur en acide linoléique) | Tolérant quand il atteint 5 cm de hauteur ou plus | Peu après que la culture ait atteint 5 cm |
| Blé de printemps (excluant le blé durum) | Tolérant à tous les stades | 2 à 4 feuilles |
| Gazon (fermes de tourbe de gazon et terrains de golf) contre le souchet comestible seulement | Le gazon établi est tolérant | Quand le gazon est en croissance active, tard au printemps ou au début de l'été |
| Bleuets suppression du souchet comestible seulement | Tolère une pulvérisation dirigée. Ne pas effectuer une pulvérisation supplémentaire | |
| Pois mange-tout | | Peu après le stade de 3 feuilles |
| Nouvelles plantations d'arbre fruitiers (pomme, abricot, cerise, pêche, poire et nectarine) | Tolère une pulvérisation dirigée. Ne pas effectuer une pulvérisation supplémentaire | |

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'**herbicide BROADLOOM**. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'**herbicide BROADLOOM**, la première utilisation de l'**herbicide BROADLOOM** devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'**herbicide BROADLOOM**.

2024-1378
2024-06-04

TABLEAU DE LA PÉRIODE D'APPLICATION (continuer)

| CULTURE | STADE DE TOLÉRANCE | STADE HABITUEL DE LA CULTURE POUR UNE SUPPRESSION OPTIMALE |
|--|---|--|
| Production de semence¹ pour la suppression des espèces annuelles à feuilles larges | | |
| Graminées fourragères (semis) <ul style="list-style-type: none">• bromes• fétuque rouge traçante• vulpin des près• dactyle pelotonné• mil• agropyre à crête | Tolérantes au stade de 1 à 7 feuilles ² | 2 à 5 feuilles dans les semis de graminées fourragères |
| Légumineuses fourragères (semis) <ul style="list-style-type: none">• luzerne• trèfle rouge• trèfle alsike• sainfoin | Tolérantes après le stade de 3 feuilles trifoliées ² | 3 à 5 feuilles trifoliées. Environ de 4 à 6 semaines après le semis |
| Légumineuses fourragères (établie) <ul style="list-style-type: none">• luzerne³ | Tolérantes avant que le couvert végétal de la culture se referme, préalablement à la floraison ² | |
| Légumineuses fourragères (établie) ² <ul style="list-style-type: none">• trèfle rouge• sainfoin• méliilot | Tolérantes entre 7,5 et 25 cm de hauteur ² | Après que la culture est atteint 7,5 cm et avant que le couvert végétal se referme |

¹ S'appliquent aux cultures mentionnées ci-dessus pour la production de semence dans l'Ouest du Canada seulement, sauf dans le cas de la luzerne, et sainfoin établi, méliilot et trèfle rouge.

² Dans le cas de la production de semence, une seule application de BROADLOOM Herbicide par saison est recommandée. Les récoltes peuvent être endommagées dans des conditions chaudes et humides. Les conditions de la croissance et la suppression des mauvaises herbes vont influencer la rapidité du regain. (Voir **Restrictions et limitations.**)

³ Quelques brûlures sur le feuillage peuvent apparaître mais l'effet est passager et il sera atténué en 3 ou 4 semaines.

2024-1378
2024-06-04

TABEAU DES ESPÈCES SUPPRIMÉES ET DOSES DE BROADLOOM HERBICIDE

| ESPÈCES SUPPRIMÉES | HAUTEUR DE LA MAUVAISE HERBERECOMMANDÉE (CM) POUR LE TRAITEMENT | TROP TARD POUR AVOIR LES MEILLEURS RÉSULTATS | |
|---|---|--|--------------------|
| | | HAUTEUR (CM) | STADE DU FEUILLAGE |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 2,25 L/ha plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRÉ D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à raison de 1 à 2 L/ha | | | |
| Moutarde des oiseaux* | 5 – 10 | plus de 10 | 6 feuilles |
| Renoncule | 5 – 10 | plus de 10 | |
| Gaillet gratteron | 4 – 8 | plus de 8 | 1-3 verticilles |
| Lampourde | 17 – 30 | plus de 30 | 10 feuilles |
| Stellaire moyenne | 1 à 3 semaines après la levée | plus de 3 semaines après la levée | |
| Séneçon vulgaire* | 5 – 10 | plus de 10 | |
| Petite herbe à poux* | 2 – 5 | plus de 5 | 6 feuilles |
| Spargoute des champs | 2 – 10 | plus de 10 | |
| Ketmie trilobée | 5 – 10 | plus de 10 | |
| Grande herbe à poux | 5 – 15 | plus de 15 | 4 feuilles |
| Galinsoga cilié | 5 – 8 | plus de 8 | |
| Morelle poilue | 1 – 2 | plus de 2 | 6 feuilles |
| Stramoine commune | 5 – 15 | plus de 15 | 10 feuilles |
| Renouée persicaire (Renouée scabre) | 7 – 20 | plus de 20 | 10 feuilles |
| Chénopode blanc* | 1 – 3 | plus de 3 | 8 feuilles |
| Gnaphale des vases | 2 – 5 | plus de 5 | 6 feuilles |
| Pourpier potager | 2 – 5 | plus de 5 | 6 feuilles |
| Amarante à racine rouge* (répression seulement) | 1- 4 | plus de 4 | 4 feuilles |
| Soude roulante | 2 – 8 | plus de 8 | 6 feuilles |
| Bourse-à-pasteur | 10 – 25 | plus de 25 | 6 feuilles |
| Tabouret des champs | 5 – 15 | plus de 15 | 6 feuilles |
| Bec-de-grue | 4 – 10 | plus de 10 | 2- à 6-feuilles |
| Abutilon** | 10 – 15 | plus de 15 | 6 feuilles |
| Canola spontané | 2 – 15 | plus de 15 | 8 feuilles |
| Moutarde des champs | 12 – 25 | plus de 25 | 10 feuilles |
| Radis sauvage | 2 – 5 | plus de 5 | 6 feuilles |

2024-1378
2024-06-04

| CULTURES DE SOJA SEULEMENT : | | | |
|--|--------------|---------------|------------|
| BROADLOOM Herbicide à raison de 2,25 L/ha plus l' Herbicide PINNACLE SG , l' Herbicide PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go , ou l' Herbicide PINNACLE SOYA SG à raison de 8,25 à 12 g/ha plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à raison de 1 à 2 L/ha | | | |
| Supprime les espèces mentionnées ci-dessus en tenant compte des exigences suivantes : | | | |
| +Chénopode blanc* | 1 – 10 | plus de 10 | 8 feuilles |
| Amarante à racine rouge* | 1 – 10 | plus de 10 | 6 feuilles |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 1,75 L/ha plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à raison de 1 à 2 L/ha | | | |
| Moutarde des oiseaux* | 2,5 – 5,0 | plus de 5 | |
| Lampourde | 7,5 – 17, 5 | plus de 17, 5 | |
| Ketmie trilobée | 2,5 – 5 | plus de 5 | |
| Renouée persicaire (Renouée scabre) | 2,5 – 7,5 | plus de 7,5 | |
| Bourse-à-pasteur | Rosette – 10 | plus de 10 | |
| Tabouret des champs | Rosette – 5 | plus de 5 | |
| Abutilon** | 5 – 10 | plus de 10 | |
| Canola spontané | 2 – 15 | plus de 15 | 8 feuilles |
| Moutarde des champs | 2,5 – 12,5 | plus de 12,5 | |

Commented [BE2]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-2773.

+ Utiliser 12 g/ha d'un étiqué produit **PINNACLE** pour un stade foliaire avancé.

* **BROADLOOM Herbicide** supprime les lignées de mauvaises herbes résistantes aux triazines.

** **BROADLOOM Herbicide** défolier l'abutilon de 15 cm ou plus de hauteur, mais une repousse peut survenir.

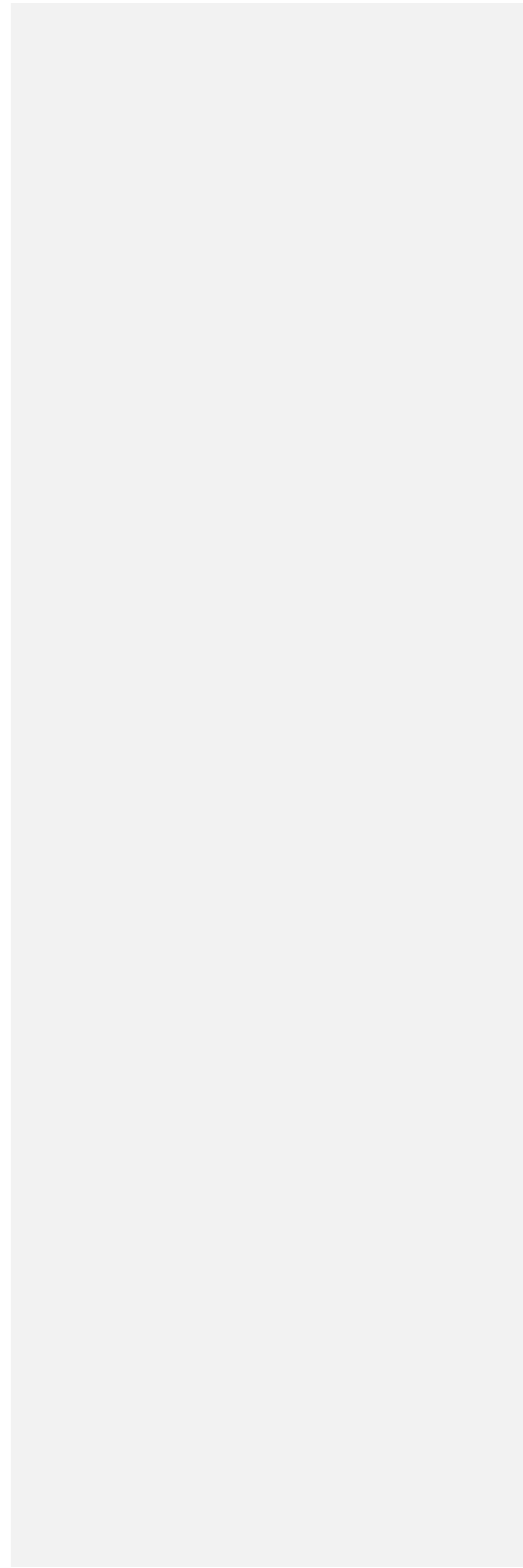
Commented [BE3]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-2773

TABLEAU DES ESPÈCES SUPPRIMÉES ET DOSES DE BROADLOOM HERBICIDE (Continuer)

| ESPÈCES SUPPRIMÉES | HAUTEUR DE LA MAUVAISE HERBE RECOMMANDÉE (CM) POUR LE TRAITEMENT | TROP TARD POUR AVOIR LES MEILLEURS RÉSULTATS | |
|--|--|--|--------------------|
| | | HAUTEUR (CM) | STADE DU FEUILLAGE |
| HARICOTS SECS SEULEMENT : | | | |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 1,75 L/ha plus REFLEX Herbicide Liquide à raison de 0,58 L/ha plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à raison de 2 L/ha | | | |
| Supprime les espèces mentionnées ci-dessus en tenant compte des exigences suivantes : | | | |
| ++Petite herbe à poux* | 1 – 5 | plus de 5 | 6 feuilles |
| ++Chénopode blanc* | 1 – 3 | plus de 3 | 8 feuilles |

2024-1378
2024-06-04

| | | | |
|--|-------|-----------|------------|
| ++Amarante à racine rouge* (répression seulement) | 1 – 4 | plus de 4 | 4 feuilles |
|--|-------|-----------|------------|



2024-1378
2024-06-04

| | | | |
|---|---------|------------|------------|
| CULTURES DE SOJA SEULEMENT : | | | |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 1,75 L/ha plus l' Herbicide PINNACLE SG , l' Herbicide PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go , ou l' Herbicide PINNACLE SOYA SG à raison de 8,25 à 12 g/ha plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à raison de 1 à 2 L/ha | | | |
| Supprime les espèces mentionnées ci-dessus en tenant compte des exigences suivantes : | | | |
| + , ++ Chénopode blanc* | 1 – 10 | plus de 10 | 8 feuilles |
| Amarante à racine rouge* | 1 – 10 | plus de 10 | 6 feuilles |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 1,25 L/ha plus IMAZÉTHAPYR (240 g p.a./L) à raison de 0.312 L/ha plus d'une source d'azote à raison de 2 L/ha | | | |
| Pour supprimer la morelle (noire de l'Est), l'abutillon, la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge, l'échinochloa pied-de-coq, les sétaires glauque et verte, et améliore la suppression du chénopode blanc. | | | |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 1,75 L/ha plus IMAZÉTHAPYR (240 g p.a./L) à raison de 0.312 L/ha plus d'une source d'azote à 2 L/ha | | | |
| Utilisez lorsque les mauvaises herbes sont en situation de stress en raison de conditions environnementales. Pour supprimer la morelle (noire de l'Est), l'abutillon, la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge, l'échinochloa pied-de-coq, les sétaires glauque et verte, la lampourde glouteron, la renouée persicaire, la moutarde des champs, et améliore la suppression du chénopode blanc | | | |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 1,75 L/ha plus BLAZER ou ULTRA BLAZER Herbicide à raison de 0,63 L/ha plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à raison de 1-2 L/ha | | | |
| Contrôle de toutes les espèces de mauvaises herbes énumérées ci-dessus avec améliore la suppression de la petite herbe à poux, amarante à racine rouge et la morelle. Utilisez ce traitement où le chénopode blanc et les mauvaises herbes autres que la petite herbe à poux et l'amarante à racine rouge sont les espèces de mauvaises herbes dominantes présentes. | | | |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 1,25 L/ha plus BLAZER ou ULTRA BLAZER Herbicide à raison de 1,25 L/ha plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à raison de 1-2 L/ha | | | |
| Contrôle de toutes les espèces de mauvaises herbes énumérées ci-dessus avec améliore la suppression de la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge et la morelle. Utilisez ce traitement où la petite herbe à poux et / ou l'amarante à racine rouge sont les espèces de mauvaises herbes dominantes présentes. | | | |
| MAUVAISES HERBES VIVACES : | | | |
| BROADLOOM Herbicide à raison de 1,75 L/ha plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA à raison de 1 à 2 L/ha | | | |
| Répéter le traitement au besoin de 7 à 15 jours après le premier | | | |
| Chardon des champs | 15 – 20 | plus de 20 | |
| Liseron des champs** (répression seulement) | 3 – 6 | plus de 6 | |
| Souchet comestible | 15 – 20 | plus de 20 | |

Commented [BE4]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-2773.

Commented [BE5]: PMRA requested amendment to proposed label addition under Sub No 2023-2773.

Commented [BE6]: PMRA requested amendment to proposed label addition under Sub No 2023-2773.

2024-1378
2024-06-04

| BLÉ DE PRINTEMPS (excluant le blé durum) : | |
|--|--|
| 2,4-D sous forme d'amine ou d'ester (470 g/L) à raison de 0,75-1,0 L/ha | |
| ESPÈCES SUPPRIMÉES | PÉRIODE D'APPLICATION RECOMMANDÉE |
| Renouée persicaire | 2 à 4 feuilles |
| Bardanette épineuse | 2 à 4 feuilles |
| Bardane | (< 4 feuilles) |
| Lampourde | 2 à 4 feuilles |
| Plantain | 2 à 4 feuilles |
| Vergerette rude | 2 à 4 feuilles |
| Caméline fauxlin | 2 à 4 feuilles |
| Sagesse-des-chirurgiens | 2 à 4 feuilles |
| Salsifis majeur | 2 à 4 feuilles |
| Chénopode blanc | 2 à 4 feuilles |
| Moutarde (excepté moutarde des chiens et moutarde de tanaise) | 2 à 4 feuilles |
| Laitue scariole | 2 à 4 feuilles |
| Herbe à poux | 2 à 4 feuilles |
| Amarante à racine rouge | 2 à 4 feuilles |
| Ansérine de Russie | 2 à 4 feuilles |
| Soude roulante | 2 à 4 feuilles |
| Bourse-à-pasteur | 2 à 4 feuilles |
| Ortie dioïque | 2 à 4 feuilles |
| Tabouret des champs | 2 à 4 feuilles |
| Mélicot | 2 à 4 feuilles |
| Canola spontané | 2 à 4 feuilles |
| Radis sauvage | 2 à 4 feuilles |
| Hélianthe | 2 à 4 feuilles |

+ Utiliser 12 g/ha d'un étiqué produit **PINNACLE** pour un stade foliaire avancé.

++ La deuxième émergence de ces mauvaises herbes ne sera pas supprimée.

* **BROADLOOM Herbicide** supprime les lignées de mauvaises herbes résistantes aux triazines.

** Traiter le liseron des champs avant qu'il soit vert foncé et qu'il ait commencé à courir.

MODE D'APPLICATION DU BROADLOOM HERBICIDE EN BANDE

1. Pulvériser une bande d'au moins 25 cm de largeur.
2. Minimiser la quantité de poussière pouvant recouvrir les mauvaises herbes visées afin d'avoir une pénétration et une couverture adéquate.
3. **Ne pas** utiliser de sarcleur lors de la pulvérisation.
4. Régler la dose de **BROADLOOM Herbicide** en fonction de la portion de la superficie totale à pulvériser.

Commented [BE7]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-2773

2024-1378
2024-06-04

TRAITEMENT AÉRIEN

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne sur :

le maïs, les pois, la féverole, les arachides, le lin, les bleuets, les pois mange-tout, le gazon, les nouvelles plantations d'arbres fruitiers, le blé de printemps, les graminées et les légumineuses fourragères.

Les applications aériennes sont permises sur le soya, les haricots mange-tout et secs seulement.

Appliquer le **BROADLOOM Herbicide** au moment où les mauvaises herbes sont aux premiers stades de croissance recommandés pour le traitement. Le couvert végétal de la culture ne doit pas être dense au point d'empêcher à la pulvérisation de bien mouiller les mauvaises herbes. Utiliser les volumes de solution, la pression et les additifs recommandés ci-dessous.

| VOLUME DE PULVÉRISATION | PRESSION DE PULVÉRISATION | ADDITIFS |
|-------------------------|---------------------------|--|
| 50 à 100 L/ha | Au moins 275 kPa | 0,125 à 0,25 L plus le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA par hectare |

Ne pas employer plus de 0,25 L de concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou **HUILE CONCENTRÉE XA** par hectare, afin d'éviter des dommages importants à la culture.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

2024-1378
2024-06-04

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propre au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-438-6071 ou obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL ET AÉRIENNE

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons sans pulvérisation

L'utilisation des méthodes ou des pulvérisateurs suivants **NE REQUIERT PAS** de zone tampon sans pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives).

2024-1378
2024-06-04

| Méthode d'application | Culture | | Zones tampons sans pulvérisation (mètres) nécessaire pour la protection de : |
|-------------------------------------|--|---------------------------|--|
| | | | L'habitats terrestres |
| Pulvérisateur agricole ¹ | Pois mange-tout, pois (des champs et de transformation), jeunes plants delégumineuses et de graminées fourragères, cultures établies de légumineuses et de graminées fourragères (pour la semence) | | 1 |
| | Gazon, soya, maïs, arachides, haricots mange-tout, haricots de Lima, féveroles, haricots secs, lin, arbres fruitiers nouvellement plantés, bleuets, blé de printemps | | 2 |
| Aérienne | Haricots secs | Voilure fixe et tournante | 20 |
| | Soya, haricots mangetout | Voilure fixe | 35 |
| | | Voilure tournante | 30 |

¹ Dans le cas de l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, on peut réduire les zones tampons sans pulvérisation si l'on emploie des écrans réduisant la dérive de pulvérisation. Lorsqu'on utilise une rampe d'aspersion équipée d'un écran sur toute sa longueur qui descend jusqu'à la tête des plants ou jusqu'au sol, la zone tampon sans pulvérisation peut être réduite de 70%.

Lorsqu'on utilise une rampe à buses individuelles dotées d'écrans en forme de cônes qui se trouvent à 30 cm, au plus, au-dessus du sol ou de la tête des plants, la zone tampon sans pulvérisation prescrite sur l'étiquette peut être réduite de 30%.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, il faut consulter les étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange et respecter la plus grande zone tampon sans pulvérisation (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée parmi les produits utilisés, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur et le remplir à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
2. Ajouter, si nécessaire, la quantité exacte de la source azotée. **Note : Ne pas ajouter d'azote au réservoir lors d'un mélange de BROADLOOM Herbicide avec l'Herbicide PINNACLE SG, l'Herbicide PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go, l'Herbicide PINNACLE SOYA SG, REFLEX Herbicide Liquide ou 2,4-D d'amine ou d'ester et le concentré d'huile ASSIST CONCENTRATE D'HUILE ou HUILE CONCENTRÉE XA.**
3. Ajouter, si nécessaire, la quantité exacte de l'Herbicide PINNACLE SG, l'Herbicide PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go, l'Herbicide PINNACLE SOYA SG, IMAZÉTHAPYR, BLAZER ou ULTRA BLAZER Herbicide (pour cultures de soja seulement) ou REFLEX Herbicide Liquide (pour haricots secs seulement) ou 2,4-D d'amine ou d'ester (pour blé de printemps [excluant le blé durum]). Maintenir une constante

2024-1378
2024-06-04

agitation afin que le l'Herbicide **PINNACLE SG**, l'Herbicide **PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go**, l'Herbicide **PINNACLE SOYA SG**, **IMAZÉTHAPYR**, **BLAZER**, **ULTRA BLAZER Herbicide** ou **REFLEX Herbicide Liquide** ou **2,4-D d'amine** ou **d'ester** reste en suspension.

Note : Lorsqu'on doit préparer plusieurs réservoirs de suite, mélanger le Pinnacle étiqué à l'eau dans un petit contenant séparé avant de l'ajouter au réservoir du pulvérisateur.

4. Ajouter la quantité exacte de **BROADLOOM Herbicide** et agiter durant 2 à 3 minutes.
5. Ajouter la quantité exacte de l'herbicide **ASSURE^{md} II** et agiter durant 2 à 3 minutes.
6. Ajouter la quantité exacte du concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou **HUILE CONCENTRÉE XA** ou de **CITOWETT PLUS** et agiter 2 à 3 minutes. Pour le mélange **BROADLOOM Herbicide** et l'Herbicide **PINNACLE SG**, l'Herbicide **PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go**, l'Herbicide **PINNACLE SOYA SG**, **REFLEX Herbicide Liquide**, **BLAZER**, **ULTRA BLAZER Herbicide** ou **2,4-D d'amine** ou **d'ester** dans le réservoir, n'utiliser que le concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou **HUILE CONCENTRÉE XA**.
7. Pour le mélange **BROADLOOM Herbicide** et l'herbicide **ASSURE^{md} II**, jouter lentement Adjuvant **MERGE*** ou **SURE-MIX^{mc} SURFACTANT**. S'assurer que l'herbicide est bien mélangé avant de passer à l'étape suivante.
8. Ajouter le reste de l'eau, agiter et pulvériser.
9. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider ce dernier et bien le nettoyer avec une solution concentrée de détergent.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

Ne pas traiter de cultures qui ne sont mentionnées sur l'étiquette.

Ne pas utiliser le **BROADLOOM Herbicide** avec des additifs, des produits antiparasitaires ou d'engrais qui ne soient pas spécifiquement recommandés sur l'étiquette. **Note : Ne pas ajouter de source azotée lors d'un mélange de BROADLOOM Herbicide avec l'Herbicide PINNACLE SG, l'Herbicide PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go, l'Herbicide PINNACLE SOYA SG, REFLEX Herbicide Liquide, BLAZER, ULTRA BLAZER Herbicide ou 2,4-D d'amine ou d'ester** et le concentré d'huile **ASSIST CONCENTRATE D'HUILE** ou **HUILE CONCENTRÉE XA** dans le réservoir.

Empêcher le bétail de pâturer le gazon traité avec **BROADLOOM Herbicide**.

Ne pas traiter au **BROADLOOM Herbicide** les cultures qui ont été soumises au stress à la suite de grêle, d'inondation, de sécheresse, de temps chaud et humide, de fortes fluctuations de température, d'un temps froid prolongé ou de dommages provenant d'applications antérieures d'herbicide afin de ne pas causer de dégâts à la culture.

Ne pas appliquer **BROADLOOM Herbicide** sur du gazon nouvellement semé avant qu'il soit bien établi.

Une pluie qui survient dans les 6 à 8 heures après le traitement peut en réduire l'efficacité.

Lorsqu'on applique le **BROADLOOM Herbicide** sur des mauvaises herbes au-delà des stades recommandés, la suppression peut être réduite ou même insatisfaisante.

2024-1378
2024-06-04

Le temps frais ou la sécheresse retardent l'action de l'herbicide et, quand ils se prolongent, peuvent réduire considérablement son efficacité.

L'usage d'un mélange en réservoir de **BROADLOOM Herbicide** et l'**Herbicide PINNACLE SG**, l'**Herbicide PINNACLE SG en Pochettes Toss-N-Go**, l'**Herbicide PINNACLE SOYA SG**, **BLAZER**, **ULTRA BLAZER Herbicide** ou **IMAZÉTHAPYR** dans le réservoir s'applique uniquement aux cultures de soja traitées par voie terrestre.

Le mélange en réservoir de **BROADLOOM Herbicide** et **REFLEX Herbicide Liquide** (application terrestre seulement) est homologué pour les haricots secs seulement.

Le mélange en réservoir de **BROADLOOM Herbicide** et de **2,4-D d'amine ou d'ester** est homologué seulement pour une utilisation sur le blé de printemps (excluant le blé durum). **NE PAS** appliquer ce mélange en réservoir à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. Un intervalle avant récolte de cinquante (50) jours est nécessaire après l'application et avant que la culture traitée soit récoltée.

Ne pas appliquer **BROADLOOM Herbicide** dans les 36 jours précédant la récolte de trèfle rouge cultivé pour la production de semences.

AVERTISSEMENT

Ne pas appliquer de **BROADLOOM Herbicide** lorsque les conditions climatiques risquent de faire dériver la pulvérisation des surfaces traitées aux cultures voisines.

BROADLOOM Herbicide peut endommager les lentilles, les haricots adzuki et ambériques de même que les concombres, les betteraves à sucre et le tournesol.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisations définies sous la rubrique GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL ET AÉRIENNE.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

MISES EN GARDE

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2024-1378
2024-06-04

2. Ne pas avaler.
3. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation.
4. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel.
5. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
6. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes ou masque protecteurs, respirateur approuvé, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc.
7. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
8. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.
9. NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.
10. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. Lorsqu'on mélange dans le réservoir du **BROADLOOM Herbicide** et du tout produit **PINNACLE** étiqueté, **REFLEX Herbicide Liquide**, **BLAZER**, **ULTRA BLAZER Herbicide**, **IMAZÉTHAPYR** ou **2,4-D d'amine ou d'ester**, consulter l'étiquette du produit de mélange en réservoir pour le nettoyage du pulvérisateur.
11. **ATTENTION** : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour la paissance ou le foin; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour supporter un tel usage.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement.

2024-1378

2024-06-04

2. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidange dans le plancher.
4. Les herbicides doivent être transportés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires afin d'éviter la contamination.
5. Le gel ne nuit pas au **BROADLOOM Herbicide**. En cas de gel, réchauffez-le à la température ambiante et brasser avant de l'utiliser.

2024-1378
2024-06-04

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL et Broadloom sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

© 2023 Société du groupe UPL Corporation Limited.

^{MD} Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.